

Serge Sore, Maire de Luxey (40), vice-président du Parc naturel régional des Landes de Gascogne



À 59 ans, Serge SORE, natif de Luxey (40) est Maire de sa commune depuis mars 2014 et fonctionnaire territorial au sein du CIAS Cœur Haute Lande à Sabres. Il est également vice-président du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, en charge des Ressources Humaines, de l'Urbanisme et du Paysage.

Pour la Fédération des Parcs, il s'est prêté au jeu des questions-réponses et nous présente son parcours d'élu atypique et les convictions qu'il partage pour le Parc.

- **En quelques mots, pouvez-vous nous retracer votre parcours et le chemin qui vous a mené au Parc ?**

Après une carrière professionnelle dans le secteur privé, j'ai eu la chance après une longue période sans emploi d'intégrer l'Ecomusée de Marquèze à Sabres en 1996, pour y exercer ma principale fonction de guichetier. Une fonction complétée par des animations scolaires et par des visites en tant que guide animateur auprès d'un large public.

Outre la fierté de travailler dans cette structure où la magie d'un espace mal connu opère, j'ai pu apprécier les valeurs d'un territoire en totale mutation et en évolution constante. J'en profite pour remercier les différents personnels encadrants pour la confiance qu'ils m'ont accordée au fil de ces années. Cette expérience m'a offert un beau tremplin me permettant aujourd'hui d'accomplir et d'accompagner d'une autre manière le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

Les années passées en tant que collaborateur au sein de l'Ecomusée, mais aussi de nouvelles fonctions au sein de la Maison du Parc, m'ont permis d'apprécier les femmes et les hommes qui travaillent dans la structure, ils sont passionnés par leurs métiers et par les valeurs qu'ils partagent : le développement et la protection d'un territoire en proposant de précieux conseils à un large public, néophyte et aux différentes strates des collectivités territoriales qui le composent.

- **Vous et le Parc, c'est une belle histoire ! Vous y avez été en charge de plusieurs sujets lors des mandatures précédentes et votre engagement s'intensifie encore sur des thématiques parfois difficiles à porter... Pourquoi cette implication pour le Parc plutôt**

qu'une autre instance ?

L'honneur tout d'abord pour cette nouvelle mandature d'être nommé par mes confrères 1er Vice-Président du Parc, quel chemin parcouru, avec un défi à relever et une mission importante à la clé : l'urbanisme et le paysage.

Le Parc est un territoire en pleine mutation. La pression immobilière omniprésente nécessite concertation et rencontres avec les décideurs que sont les communes, mais également les communautés de communes qui ont fait le choix de se saisir de cette compétence.

Au Parc, notre mission sur cette thématique est d'être novateur, créateur, mais aussi protecteur de biens communs comme le paysage et le patrimoine. Soyons plus vertueux pour l'avenir de nos futures générations. Il y a déjà eu de nombreuses dérives avec une perte d'identité de nos territoires, des constructions hasardeuses sans avis et sans sollicitation des services du Parc en charge de l'urbanisme, soyons vigilants et protégeons-nous. Nous avons l'impérieuse nécessité de respecter les règles régaliennes, tant sur l'aménagement du territoire, en termes de bâti, de rénovation, de publicité mais aussi de répondre aux associations protectrices d'un espace naturel sensible.

- **Le Parc des Landes de Gascogne est un Parc péri-urbain à plusieurs vitesses et à multiples enjeux notamment en matière d'urbanisme et de paysage, l'une de vos thématiques centrales. Quelle est votre feuille de route pour les années à venir ?**

L'équipe du Parc a l'obligation de travailler pour répondre aux règles édictées dans sa charte 2014-2026 et il faut penser de surcroît à son renouvellement dès ce mandat. État, collectivités, associations, habitants, nous devons tous travailler de concert et en toute harmonie pour répondre et apporter des solutions et des règles, sans heurter, ni stigmatiser, ni diaboliser, ni opposer et élaborer des documents cadre en s'appuyant sur le SRADDET, et sur le livre blanc. Il nous faut également élaborer des études prospectives tant sur le volet habitat que dans le transport et les mobilités.

La volonté affichée par notre Président de Parc, Vincent DEDIEU, de créer des commissions par thématique va dans le bon sens pour ne pas s'opposer mais pour avancer collectivement. En 2021, le Parc a fait le choix du Cabinet d'Étude Markedia pour nous permettre de travailler et d'améliorer la publicité et la signalétique, nous espérons un rendu de ce travail à l'automne. Une belle base pour préparer en toute objectivité le territoire du Parc de demain et poursuivre le travail d'inventaire sur le patrimoine bâti sur l'ensemble des communes du Parc nécessaire pour préparer et établir les futurs PLUI.

- **Comment portez-vous et traduisez-vous la « parole Parc » au sein de votre commune et de votre conseil municipal ?**

Sous forme de conseils, les techniciens du Parc sont là pour éclairer les élus souvent novices dans leur fonction. Sensibiliser, conseiller, force est de constater que l'institution Parc est méconnue et pourtant nécessaire et essentielle pour les porteurs de projets que sont les collectivités. Des techniciens très impliqués et passionnés, agissant au sein d'un territoire en pleine mutation, répondent en toute objectivité et impartialité et en concertation avec les services décentralisés de l'État, mais aussi de la Région, du Département, de l'Intercommunalité, etc.... À nos besoins déployant, des compétences plurielles.

Une législation complexe amène les élus à se rapprocher des techniciens du Parc qui apportent une aide précieuse pour le montage des dossiers tant sur un plan technique que financier et ainsi permettre de mener à bien nos projets économiques, patrimoniaux, touristiques.

- **Et enfin, question bonus...Quel est selon vous la plus-value du Parc sur votre territoire ?**

Selon moi, le Parc offre une identité, une carte de visite. C'est un bon vecteur pour l'accueil de nouvelles familles sur le territoire, le Parc est aussi synonyme de protection du patrimoine culturel. Je pense à la protection de nos airiaux, mais aussi à ses maisons de caractère de centre bourg, ses sites touristiques que sont la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon et l'écomusée de Marquèze à Sabres et d'autres pépites qui se cachent dans cet immense territoire sous le couvert végétal d'un chêne centenaire, ou d'une pinède odorante de résine et de miel de bruyère. Je pense également à la colonne vertébrale du Parc, la vallée de la Leyre, avec sa biodiversité, ses trames vertes et bleues, son ciel nocturne, en bref son patrimoine naturel.

Le Parc est devenu nécessaire, pour apprécier et vivre dans un territoire en pleine mutation.